

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Présents : M. GUYON, M. GERARD, L. RICHARD, C. BARIC, L. GRESSET, J. MOREL, R. RONDOT, V. GAUBY, P. ARBEZ.

Excusés : O. PERRAD donne pouvoir à M. GUYON, M. RIALLAN

Secrétaire de séance : R. RONDOT

Convocation du 10 juin 2026

1) Approbation du compte-rendu du 21/05 et nomination du secrétaire de séance

Le compte rendu du 21/05 est approuvé à l'unanimité. Le secrétaire de séance est Raphaël RONDOT.

2) Règlement cantine - garderie

Le règlement de la cantine et de la garderie est mis à jour à chaque rentrée scolaire. Il a été envoyé à la commission Ecole, cantine et périscolaire.

Le conseil doit se prononcer sur les tarifs de la garderie. Pour rappel, les tarifs de la garderie sont les suivants :

Le matin : arrivée à 7h : 1.50€ / arrivée à partir de 7h30 : 1€ / arrivée à partir de 8h : 0.50€

Le midi : garderie à partir de 13h15 : 0.50€

Le soir : départ entre 16h et 16h30 : 0.50€ / départ entre 16h31 et 17h : 1€ / départ entre 17h01 et 17h30 : 1.50€ / départ après 17h30 : 2€

Sur le règlement intérieur a été rajouté :

- une tarification spéciale fixée à 5€ pour les retards récurrents. Elle s'appliquera à partir du 3^{ème} retard sans motif recevable.
- La possibilité de refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas de non-paiement des factures. En cas de situation d'impayés ou de prélèvements rejetés de 2 mois de facturation sans compter la dernière facture reçue, aucune nouvelle inscription aux services de cantine et de garderie ne sera acceptée à compter de la reprise de l'école (après les vacances scolaires petites ou grandes).

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'augmentation de 10 centimes par demi-heure des tarifs de garderie et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférant.

Dans un souci d'équité, il a été demandé au restaurant au Gout du Risoux s'il était intéressé de reprendre la cantine pour la prochaine année scolaire. Mme Churrou, exploitante, a échangé avec la Chaumière, actuelle prestataire. Une alternance sur l'année avait été évoquée mais n'est plus envisagée à ce jour.

Le Conseil municipal va demander à Mme Churrou de se prononcer sur la possibilité de reprendre la cantine sur l'année. Un point sera ensuite fait avec la Chaumière.

La volonté du conseil municipal étant d'impliquer les deux restaurants de notre commune pour la cantine scolaire.

3) Modification de la durée du temps de travail du poste d'ATSEM

Le poste d'ATSEM est un poste à 35h. Suite au point fait avec Mme GUYON du Centre de Gestion du Jura, il s'avère que les heures du poste d'ATSEM lissées sur une année correspondent à un poste à 30h. Il convient donc soit de repasser le poste à 30h, soit de le laisser à 35h en le complétant par des heures de ménage effectuées dans d'autres bâtiments (mairie, salle des fêtes...). Mme le Maire demande au Conseil s'il est d'accord sur ce découpage.

La nouvelle organisation du temps de travail va être proposée à Mme Laux, actuellement en poste qui peut refuser le poste et demander à partir moyennant des indemnités de licenciements. Mme le Maire informe également les membres du Conseil qu'elle est en attente d'informations sur le 2^{ème} poste d'agent de cantine – garderie, suite au congés maternité de Mme Friley. Concernant les instituteurs, elle n'a pas encore d'informations sur les nouvelles affectations.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le maintien d'un poste à 35h avec ménage ou le passage à un poste à 30h sans ménage extérieur à l'école et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférant.

4) Chambre froide Au goût du Risoux

La commune a budgétisé 10 000 € pour la réfection du bar du restaurant. La chambre froide doit subir des réparations urgentes, Mme le Maire demande s'il est possible de payer les réparations en les déduisant de la somme mise au budget pour le bar.

Le conseil municipal donne son accord.

Ludovic RICHARD demande à ce que cela lui soit bien spécifié par écrit.

5) Point travaux route

Ludovic RICHARD et Vivien GAUBY font le point sur les travaux.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle n'a pas eu de retour suite à la réunion organisée pour la Route du Clos Jean.

Vivien GAUBY explique que la commune a reçu des devis :

- compris dans le marché à bon de commande :
 - entretien de l'ensemble des voiries de la Commune : 11 670€ HT
 - réfection de la Route des Prés : 26 197.40€ HT
- à régler en direct par la Commune :
 - réfection de la Route des Prés (travaux de purge) : 28 960€ HT

Des travaux sont en cours aux Chalettes et devraient permettre de passer l'hiver.

Laurent GRESSET rappelle que des travaux de voirie ont été engagés depuis les derniers mandats et qu'ils nécessitent déjà d'être refaits.

6) Organisation cimetière

Maud GERARD explique qu'elle travaille sur la mise en place de concessions et du règlement de cimetière. Dans un 1^{er} temps, elle souhaite que le conseil se positionne sur les tarifs, le règlement sera présenté lors d'un prochain conseil.

Maud GERARD présente les tarifs des communes voisines (Morbier, Morez / La Mouille et Les Rousses).

	Bellefontaine
Concession 30 ans	130€ les 2 m ²
Concession 50 ans	230€ les 2 m ²
Colombarium mural sur 15 ans	330 €
Cavurne 30 ans	330 €
Plaque Jardin du souvenir	30 €
Caveau existant	430 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs repris ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférant.

7) ONF

Mme le Maire explique que l'ONF met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois de la commune. Jusqu'à présent, l'ONF facture les ventes pour le compte de Bellefontaine. Avec la mise en place de la facturation électronique à partir du 1^{er} septembre 2026, il est possible de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer les factures des ventes non groupées avec les autres collectivités (dites ventes simples) sur Chorus Pro, pour le compte de la commune. Mme le Maire précise que ce service est assuré gratuitement et qu'il pourra y être mis fin à tout moment par décision du conseil.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner mandat à l'ONF et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférant.

Ludovic RICHARD informe qu'il a contacté le garde pour le marquage des arbres.

Il évoque également la demande du Groupe Tétras Jura à savoir si la commune souhaite participer au programme de travaux sylvicoles qui consiste à enlever les jeunes pousses d'hêtres pour faciliter la pousse des myrtilles dont les Grands Tétras se nourrissent. Les conditions d'intervention ne sont pas encore connues.

Laurent GRESSET explique que c'est un travail nécessaire et qu'ils sont déjà intervenus sur la Commune.

Le Conseil municipal répond qu'il n'est pas contre mais qu'il reste dans l'attente des modalités de réalisation.

8) Recensement de la population

La campagne de recensement de la population 2027 se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Pour rappel, le recensement est très important car il permet de calculer la population de référence qui est prise en compte notamment pour déterminer la participation de l'Etat au budget communal.

Le coordonnateur communal doit être choisi avant le 26 juin. Mme le Maire propose de nommer Mme Coralie SIMON.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la nomination de Mme SIMON en tant que coordinatrice communale et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférant.

L'agent recruteur devra être désigné ultérieurement. Mme le Maire demande aux membres du conseil de commencer à réfléchir pour le recrutement de l'agent.

9) Point CEVEO

Mme le Maire explique que ce point a été évoqué par la commission tourisme qui s'est réunie le 10 juin et présente leurs conclusions :

« Depuis plusieurs années le bâtiment est inoccupé et se dégrade de jour en jour. Le coût d'entretien (chauffage...) assumé par la commune est important.

Nous sommes unanimes sur le fait que nous devons procéder à la vente, afin de pérenniser les locaux et permettre la réouverture d'un lieu d'accueil touristique.

La candidature de Mr Anthony BRAHIC, propriétaire du « Centre du Ruisseau » à Matafelon-Granges (Ain), a été retenue.

Pour amortir le coût de fonctionnement, Mr BRAHIC souhaite intégrer dans son projet 30 à 40% de logements privatifs, ce qui nous amènera à modifier le PLUI.

L'ensemble de la commission donne son accord.

Nous devons lors de la rédaction de l'acte de vente, par le notaire, mettre une clause d'obligation de maintien d'accueil touristique de 60 %.

Concernant le prix de vente, Mr BRAHIC a fait une proposition de 140 000€. Dans un premier temps, un montant de 250 000 € avait été annoncé. Nous pourrions lui proposer une somme un peu plus importante, ce qui nous permettrait d'obtenir un prix de vente entre 180 et 200 000€. »

Raphaël RONDOT demande comment la clause sera mise en œuvre et contrôlée. Mme le Maire explique que cette demande engendre une modification du PLUi dont le délai de procédure est d'environ 8 mois.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour vendre le bâtiment avec une répartition de 40% de logements privatifs et 60% de logements touristiques et demande à Mme le Maire de rentrer en négociation avec l'intéressé.

10) Comptes rendus divers, questions diverses et réunions à venir

- a) Mme le Maire évoque le courrier reçu de Mme GUFFROY qui habite au 150 Rue du Jeu de Quille et qui souhaiterait soit racheter, soit demander la piétonisation ou la limitation d'accès du chemin pour des raisons de sécurité. Mme le Maire explique que c'est une voirie communale et qu'il n'y a pas beaucoup de passages. Une réponse en ce sens va lui être faite et qu'il pourra être envisagé de mettre un panneau sens interdit sauf riverains.
- b) Carine BARIC fait part d'une requête du Comité d'Animation concernant la possibilité de permuter leur local de stockage avec la pièce attenante. Mme le Maire donne son accord évoquant que précédemment il en était ainsi. Cependant, les tables doivent rester stockées dans ce local. Mme le Maire évoque le problème de stockage du matériel des associations, l'association Les Petites mains créatives l'ayant déjà questionnée à ce sujet récemment.
- c) Jessica MOREL fait un résumé du conseil d'école auquel elle a participé. Les parents demandent ce qu'il en est de la possibilité de passer à la semaine à 4 jours. Mme le Maire répond qu'une réunion a été organisée à ce sujet mettant en avant l'impossibilité de proposer une solution de garde pour les enfants le mercredi.
Jessica MOREL rapporte au conseil les remerciements de Gilles YVETOT à toutes les équipes municipales, conscient de tout ce qui a été fait.
- d) Vivien GAUBY informe le Conseil que M. Adrien CAT lui a demandé s'il était possible de racheter une partie de la parcelle attenante au terrain récemment acquis afin de l'équerriser. Mme le Maire répond qu'il doit faire une demande écrite.
- e) Carline BARIC et Patrick ARBEZ vont mettre en place un groupe afin de travailler sur l'historique du village.
Carline BARIC rappelle qu'une réunion communication est prévue jeudi 25 juin à 17h.
- f) Carline BARIC informe le conseil qu'il y a eu une incompréhension sur le nombre de délégués pour le SICTOM. Le Titulaire est Raphaël RONDOT et elle est sa suppléante. Ils ne pourront pas se rendre aux 1ères réunions.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 23 juillet à 18h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 40.

Fait à Bellefontaine, le 25/06/2026